

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 384

présenté par
M. Ferracci
-----**ARTICLE 4**

À la fin de l'alinéa 19,

substituer à la référence :

« L. 5135-2 »,

la référence :

« L. 5135-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Harmonisation de références juridiques.